



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNE DE LALOUVESC

Tél : 04 75 67 83 67

mairie@lalouvesc.fr

Arrêté du maire n° 2026_034_A Portant permis de stationnement

Le maire de la commune de LALOUVESC

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de Mme CONSOLO Ilia en date du 11 juin 2026 pour demander le stationnement d'un véhicule de type utilitaire de 20 m² pour effectuer un déménagement au niveau du 7B rue des Alpes ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Madame CONSOLO Ilia est autorisée à **stationner un véhicule de type utilitaire sur la place de parking réservée aux personnes en situation de handicap devant le « Relais du Monarque », à côté du 7B rue des Alpes du lundi 22 juin 2026 à 17 h 00 au mardi 23 juin 2026 à 19 h 00 ;**

Article 2 : La signalisation sera mise en place par les services techniques ;

Article 3 : Madame CONSOLO Ilia occupera le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers ;

Article 4 : La gendarmerie de Satillieu, Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Notification sera faite à l'intéressé.

A LALOUVESC, le 11 juin 2026

Benoit NAKUL

Maire de LALOUVESC